



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Objet :

REGULARISATION CADASTRALE RELATIVE A LA CESSION DU 45 GRAND RUE

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le six avril, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Françoise GUYARD-CASTANET, Noëlle MARTIN (Arrivée à 19h30-vote délibération 2023.09), Alexandre RUECHE,

Ont donné pouvoir : 7

Charlotte LOGEAIS	à	Caroline de SAZILLY
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Patrick BOYKIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Claude MAQUIS	à	Siham ROUSSEL
Dominique DURAND	à	Laurent MITON

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241.1 et suivants ;

VU la Délibération n° 2022/28 du Conseil Municipal en date du 07 juillet 2022, constatant la désaffectation et prononçant le déclassement des parcelles correspondant aux 45 et 47 Grand Rue,

VU la délibération n°2022/40 du conseil municipal en date du 13 octobre 2022 relative à la cession d'un logement communal sise 45 Grand Rue,

VU le plan de division et de déclassement dressé par Monsieur Jean-Claude DORANGE, géomètre expert à VIROFLAY, le 09 janvier 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de valider la régularisation de la procédure de désaffectation et de déclassement au regard de la nouvelle division parcellaire,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Sabrina TOURMETZ, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, **5 abstentions** (Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN, Alexandre RUECHE)

CONFIRME la régularisation de la désaffectation et du déclassement du terrain situé 45, Grand Rue, pour une surface de 102 m², sur lequel sont édifiés les logements communaux, à détacher de l'emprise cadastrée section AA numéro 23p lot A, matérialisé en rose au plan de division joint en annexe.

COMPLETE la délibération N°2022/40 du 13 octobre 2022 relative à la cession des logements communaux sis 45 Grand Rue, en ce qu'elle porte sur ladite emprise matérialisée en rose (lot A) au plan de division joint en annexe.

PRECISE que les logements sont occupés au moyen de conventions d'occupation précaire jusqu'au 1^{er} octobre 2023 et que la commune s'engage à ce que ces derniers soient libres à échéance.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 12 avril 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

